

Accident de travail d'un élève

la déclaration d'accident de travail : quelques points particuliers

1) Le déclarant

- L'accident de travail est déclaré par l'employeur, à savoir :
 - l'EPLÉ quand l'accident se produit durant les périodes d'enseignement dans l'établissement
 - l'entreprise d'accueil pour les périodes de stage
- **à noter** : l'EPLÉ et l'entreprise de stage effectuent une information mutuelle lors d'un accident de travail d'un élève
- Le numéro de SIRET doit être rempli précisément : c'est l'identifiant de l'établissement auprès de la CPAM
- **à noter** : dans l'EPLÉ, conformément à la circulaire n° 2015-119 du 10-11-2015– article 1.3.1 - 3^{ème} alinéa :
 - l'infirmier enregistre les soins qu'il a dispensés dans le registre d'infirmerie
 - la déclaration est faite par le secrétariat de l'administration, sous la responsabilité du chef d'établissement

2) La victime

- C'est l'élève
- Numéro d'immatriculation : délivré à la naissance, il se demande auprès de la CPAM

3) Les informations relatives à l'accident

- C'est le point qui permet à la CPAM de qualifier définitivement en « accident de travail » ou en « maladie »
- Elles doivent être aussi **précises** que possible, notamment :
 - sur le lieu
 - sur les horaires
 - sur les circonstances
 - sur les activités habituelles de l'élève à ce moment
- accident constaté : la personne déclarante est venue sur les lieux
 accident connu : les faits ont été rapportés
- témoin : la personne a personnellement assisté à l'accident lieux
 personne avisée : les faits ont été rapportés

4) les lésions

- indiquer ce qui a été constaté ou rapporté par la victime
- être simple et précis, sans nécessité d'établir un bilan « médical »

5) le tiers

- **à préciser** :
 - en cas de tiers responsable, la CPAM peut éventuellement engager un recours en responsabilité
 - les assurances seront peut-être amenées à intervenir dans le cadre d'une indemnisation

note : on peut aussi consulter la notice d'emploi 50261*03 attachée en page 2 du formulaire de déclaration